

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 novembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI - ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard BISMUTH représenté par Myriam MALLIA - Alexandre BIZAILLON représenté par Francis ALLOUCH - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Philippe CAMILLIERI représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Bernard JACQUIER représenté par Henri RUGGERI - Mourad KAHOU - représenté par Sabine BERNASCONI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 002-1633/09/CC

■ Approbation de la revalorisation de l'autorisation de Programme pour la réalisation de la voie U104, Vallon de Malpassé à Marseille (13^{ème} arrondissement).

DIFRA 09/3265/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération VOI 002-615/08/CC du 18 juillet 2008, le Conseil de la Communauté a approuvé une Autorisation de Programme de 1 600 000,00 euros, relative à la création de la voie U 104 qui permet le désenclavement du Vallon de Malpassé.

Les modifications apportées aux projets des constructions, sis sur les terrains adjacents à la voie U 104, nécessitent la création de murs de soutènement de 2,50 à 6,00 mètres de hauteur sur des terrains de qualité médiocre. Le surcoût de ces nouvelles prestations est estimé à 1 030 000,00 euros. Il est donc nécessaire de revaloriser l'Autorisation de Programme initiale et la porter à 2 630 000 euros.

Le Conseil de Communauté du 26 mars 2009 a approuvé l'augmentation de l'Autorisation de Programme initiale de la voie U104 au Vallon de Malpassé, dans sa délibération cadre VOI 003/1242/009/CC relative aux opérations d'investissement du budget 2009.

Il convient donc d'affecter la revalorisation de l'Autorisation de Programme.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'accompagner le projet de renouvellement urbain du Vallon de Malpassé grâce à la création de la voie U104.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de la revalorisation de l'Autorisation de Programme relative à l'aménagement de la voie U104, dans le cadre du plan de renouvellement urbain du Vallon de Malpassé à Marseille (13^{ème} arrondissement) pour un montant total de 2 630 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2009 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Numéro d'opération : 2008/00003 – Natures : 2031/2033/2315 – Fonction : 822 – Sous politique : C311.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit prévisionnellement comme suit :

Années antérieures :	10 573 euros
Année 2009 :	50 000 euros
Année 2010 :	1 950 000 euros
Année 2011 :	619 427 euros

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est autorisé à solliciter les subventions auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine au titre du contrat ANRU, du Conseil Régional, du Conseil Général, et de la Commune de Marseille au titre du Grand Projet de Ville, pour la réalisation de cette opération.

Article 4 :

Les recettes sont constatées au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Numéro d'opération : 2008/00003 – Nature : 1328 – Fonction : 822 – Sous politique : C311.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué à la Commission
Voirie et Signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI